

Note d'orientation : Intégrer les principes JEDI dans le projet « Améliorer la communication stratégique sur l'océan »

L'objectif de la présente note d'orientation est de fournir un cadre pour l'intégration des principes Justice, Égalité, Diversité et Inclusion (JEDI) dans le projet « Améliorer la communication stratégique sur l'océan », y compris dans ses groupes thématiques, dès le début de leurs délibérations. Les groupes thématiques (Accroissement des Investissements, Messages et Messager·ère·s, Recherche et Preuves, et Formation) jouent un rôle crucial pour faire progresser la pratique de la communication stratégique chez les spécialistes de l'océan.

Dans le cadre du projet « Améliorer la communication stratégique sur l'océan », un comité consultatif JEDI fournira régulièrement des recommandations, des orientations, des retours d'expérience et des critiques qui guideront l'approche du projet. Le comité consultatif a défini les principes JEDI suivants :

1. Établir des principes JEDI pour le projet :

Avant d'approfondir des stratégies spécifiques, il est essentiel d'avoir une idée claire des principes JEDI au sein de chaque groupe thématique et à l'échelle de l'ensemble du projet. Cela implique de définir la justice, l'égalité, la diversité et l'inclusion dans le contexte de la communication sur l'océan, tout en prenant conscience de leur importance pour obtenir des résultats significatifs.

2. Intégrer les JEDI dans les objectifs des groupes thématiques :

Chaque groupe thématique intègre explicitement les principes JEDI dans ses objectifs. Il est accompagné par un ou une membre du comité JEDI qui participe aux réunions du groupe et le conseille selon les besoins, faisant ainsi le lien entre le comité JEDI et le groupe thématique. Son accompagnement est crucial à mesure que chaque groupe identifie la façon dont la justice, l'égalité, la diversité et l'inclusion recoupent ses thématiques de travail, puis définit des stratégies visant à résoudre toute contrainte ou disparité existante.

3. Assurer une représentation diversifiée :

Lorsqu'ils délibèrent et développent des propositions et des solutions dans le cadre du projet, l'équipe de base du projet et les groupes thématiques mettent l'accent sur la diversité en tenant compte de différentes dimensions : l'origine géographique, l'expérience professionnelle, le genre, l'origine ethnique et toute autre dimension pertinente. Cette diversité favorise une approche plus inclusive et plus globale de la communication sur l'océan, et elle assure la prise en compte et la valorisation des différentes perspectives.

4. Cultiver des processus inclusifs :

Créer un environnement inclusif au sein des groupes thématiques en favorisant une communication ouverte, une écoute active et un dialogue respectueux. Encourager l'ensemble des membres à faire part de leurs perspectives et de leurs expériences, en veillant à ce que les voix de groupes marginalisés et sous-représentés soient entendues et respectées. Dans chaque groupe thématique, le coordonnateur ou la coordonnatrice JEDI collabore étroitement

avec la personne responsable du groupe afin d'assurer au mieux l'inclusivité tout le long du processus et, si nécessaire, d'en corriger la trajectoire.

5. Intégrer des considérations d'équité :

Examiner les conséquences en matière d'équité dans tous les aspects du projet et dans les recommandations des groupes thématiques, y compris en ce qui concerne l'affectation des ressources, les procédures de prise de décision et l'élaboration des stratégies de communication. Identifier et résoudre les disparités et obstacles existants qui pourraient empêcher un accès aux ressources ou une participation équitables.

6. Élaborer des stratégies qui tiennent compte des spécificités culturelles :

Adapter les recommandations — émanant en particulier du groupe thématique Messages et Messager·ère·s — pour tenir compte des spécificités culturelles, ainsi que des divers contextes et perspectives parmi les spécialistes de l'océan. Cela peut passer par des traductions dans diverses langues, par le respect et l'adoption des systèmes de connaissance autochtones, et par la reconnaissance des nuances culturelles dans les messages et les efforts de sensibilisation.

7. Suivi et évaluation :

Dans le cadre du projet, le comité JEDI sert de mécanisme de suivi et d'évaluation de l'intégration des principes JEDI dans les activités et recommandations des groupes thématiques, ainsi que dans les résultats du projet. Ce faisant, il évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion, et il ajuste les stratégies si nécessaire pour remédier à tout problème ou toute lacune qui pourrait survenir.